

Conditions de garantie des luminaires pour l'habitat - pour l'Europe

Cher client,

Merci d'avoir acheté ce produit Philips, nous apprécions grandement votre confiance en la marque Philips et vous souhaitons beaucoup de plaisir lors de l'utilisation de votre produit.

Ce produit est spécialement conçu et développé pour une utilisation domestique dans des conditions de fonctionnement normales uniquement. La durée de vie mentionnée sur l'emballage correspond à une moyenne (conformément aux normes L70B50 et IEC60969) sur la base d'une utilisation de 3 heures par jour. Si vous rencontrez des difficultés lors de l'utilisation du produit, nous vous recommandons de consulter d'abord le manuel de l'utilisateur et les informations sur notre site Web. Sous réserve des présentes conditions générales, nous, en qualité de fabricant (Signify Netherlands B.V., International Business Reply Service I.B.R.S. / C.C.R.I. Numéro 10461 5600 VB Eindhoven, Pays-Bas) garantissons que le produit est exempt de défauts de matériaux et de fabrication pour une période de deux (2) ans après la date d'achat, sauf si une période différente est indiquée dans ou sur l'emballage du produit et sous réserve que le produit soit entretenu conformément aux instructions d'entretien et de nettoyage figurant dans le manuel d'utilisation. Sauf dispositions légales contraires, nos obligations en vertu de la garantie se limiteront, à notre discrétion, à la réparation, à la fourniture d'un produit remplaçant le produit défectueux ou à un crédit correspondant au prix d'achat du produit défectueux. Les frais de (dé)montage et/ou de (dés)installation et de main d'œuvre sont exclus de la garantie, ainsi que les bris de verre, les batteries et les ampoules remplaçables. Nos réparations sous garantie ne prolongent ni ne renouvellent la période de garantie d'origine applicable. Nous avons le droit, à notre discrétion, de remplacer le produit défectueux couvert par la garantie par un produit légèrement différent au niveau de la conception et/ou des spécifications, sans que ces différences affectent la fonctionnalité du produit. Pour soumettre une réclamation valide en vertu de cette garantie, vous devez nous fournir (ou fournir à notre représentant) sur demande un reçu de votre achat ainsi que le produit défectueux pour que nous puissions l'analyser. Dans toute la mesure autorisée par la loi applicable, cette police expose notre entière responsabilité en qualité de fabricant s'agissant de produits défectueux ou non conformes. Nous ne serons pas responsables envers vous d'autres pertes ou dommages indirects ou consécutifs (y compris, mais sans que ceci soit exhaustif, la perte de données ou la perte de revenus) ni ne vous indemniserons pour des activités telles que l'entretien régulier, l'enregistrement ou la restauration de données. Vos droits statutaires découlant de la loi applicable ne sont pas affectés par la présente garantie fournie volontairement par le fabricant.

Si vous soumettez votre produit au service après-vente dans un pays autre que le pays où vous l'avez acheté, nous tenterons de le faire réparer selon les conditions de garantie du pays d'origine.

Pour bénéficier du service après-vente pendant la période de garantie, veuillez contacter votre revendeur ou le centre Philips Consumer Care. Les coordonnées sont disponibles sur le site : www.philips.com/lighting.

Philips se réserve le droit de modifier la conception ou les spécifications techniques.

Philips et l'emblème Philips Shield sont des marques déposées de Koninklijke Philips N.V.